

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00037

Numéro SIREN : 746 620 376

Nom ou dénomination : HEXACT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 8042

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 525 rue Maurice HERZOG 73420 MERY		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 7 4 6 6 2 0 3 7 6 0 0 0 6 9			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le. 31122022						
		N-1 31122021						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 020	AC	8 020		
		Fonds commercial (1)	AH	107 899	AI		107 899	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	12 737	AU	12 737	129	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	30	BI	30	30		
TOTAL (II)		BJ	128 686	BK	20 757	107 929	108 058	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	8 505	BQ	8 505	6 223	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	292 171	BY	9 166	283 005	347 230
		Autres créances (3)	BZ	87 322	CA		87 322	71 025
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	175 779	CE		175 779	175 515
Disponibilités		CF	269 924	CG		269 924	250 881	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 478	CI		8 478	1 521	
	TOTAL (III)	CJ	842 178	CK	9 166	833 012	852 395	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	970 864	1A	29 923	940 941	960 453	
Renvois (1) Dont droit au bail				CP	30	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations								
						Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS HEXACT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :52.500.....)	DA	52 500	52 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 250	5 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	211 031	253 960
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 256	47 071
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	328 037	358 781
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	321 826	290 573
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 551	107 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	2 688	3 370	
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB	203 840	200 243
TOTAL (IV)	EC	612 905	601 672	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	940 941	960 453
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	612 905	601 672	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS HEXACT AUDIT										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	115 919	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3	KS		KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	12 737	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		IJ				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
	TOTAL III			LN	12 737	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	30	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	30	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	128 686	OH		OJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	115 919	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	12 737	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	12 737	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		O0		M7		OW
Autres participations				I0		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	30	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	30	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		OK		O0	128 686	OM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **SAS HEXACT AUDIT**
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO T A U X						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixes au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS HEXACT AUDIT** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 020	PF		PG		PH	8 020
TOTAL I		RK	8 020	RM		RN		RO	8 020
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 608	QM	129	QN		QO	12 737
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	12 608	QV	129	QW		QX	12 737
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	20 628	OP	129	OQ		OR	20 757

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP - NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS. Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	7 765	TY	5 060	TZ	3 659	UA	9 166
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7 765	UB	5 060	UC	3 659	UD	9 166
Dont dotations et reprises			UE	5 060	UF	3 659			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV	30 UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	292 171	292 171		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	53 670	53 670	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	33 124	33 124		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	528	528		
	Charges constatées d'avance		VS	8 478	8 478		
	TOTAUX			VT	388 000	VU	388 000 VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	321 826	321 826			
Personnel et comptes rattachés		8C	15 486	15 486			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 661	10 661			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 560	2 560		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 161	55 161		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	683	683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 688	2 688			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	203 840	203 840			
TOTAUX			VY	612 905	VZ	612 905	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le 31122022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I		78 713			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
	Dt ded exc (art. 39 decies A)		YA	Dt ded exc (art. 39 decies B)		YB	Dt ded exc (art. 39 decies C)		YC	Dt ded exc (art. 39 decies D)	YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		77 827	
						déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN		XO		0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										77 827	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
CREDIT D'IMPOT FORMATION DES DIRIGEANTS	886
Totalisation	886

Désignation de l'entreprise SAS HEXACT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 058
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	47 071		Dividendes		ZE	90 000			
	Prélèvements sur les réserves	OE	42 929		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
	TOTAL I	OF	90 000			(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	90 000		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	378 445		342 418				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	24 000	XQ	24 000		22 864				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS			332				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	50 279		39 528				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	452 725		405 143				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	603		563			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	2 403		1 936				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 006		2 499					
T V A	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	140 688		149 106				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	85 858		61 703				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			ØB	119 352						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP									ZR	
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		①	②	③	④	⑤	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
		⑥	⑦	⑧			⑨
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRI A - plus ou moins-value nette (court terme) total alébré des lignes 1 à 20 de la colonne (6)					
		CADRI B - plus ou moins-value nette (long terme) total alébré des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(X)	1234	(C)	
		CADRI C - autres plus-values taxables (19%) (11)			Aventuellement		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS HEXACT AUDIT**Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou a 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HEXACT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		4
dont apprentis	YF		1
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		704 565
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		7 246
	TOTAL 1	OX	711 811
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		2 282
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	2 286
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		378 579
Variation négative des stocks	OQ		3 597
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		50 145
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	432 334
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			281 763
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	281 763
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		711 811
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au CG I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 7|4|6|6|2|0|3|7|6|0|0|0|6|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HEXACT AUDIT

ADRESSE (voie) 525 rue Maurice HERZOG

CODE POSTAL 73420 VILLE MERY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
150H STAGIAIRE EC A 70€	12 600
T x supervision dossiers EC	43 200
QP LOYER ET CHARGES 2021	27 437
CVAE 2021 à payer	130
PROV CP 2021	6 128
CH PROV CP 2021	1 822
PRIME MACRON	1 600
INTERESSEMENT 2021	9 040
FPC 2021	797
TA 2021	985
Totalisation	103 738

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2022

Libellé	Montant
AIDE UNIQUE APPRENTI 12/2021	667
Totalisation	667

Produits constatés d'avance (détail)
au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
HONORAIRES			200 243		
Totalisation			200 243		

HEXACT AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 52.500 Euros
Siège social : 525, rue Maurice HERZOG
73 420 MERY
RCS CHAMBERY 746 620 376

AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

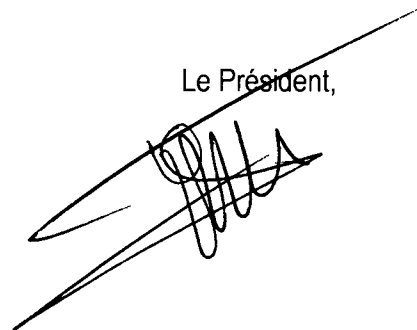
ASSEMBLEE DU 15 Juin 2023

RESOLUTION ADOPTEE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 59 256.08 Euros, de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 90 000 Euros par imputation sur le bénéfice de l'exercice pour 59 256.08 Euros et sur la réserve générale pour 30 743.92 Euros,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président,'.

HEXACT AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 52.500 Euros
Siège social : 525, rue Maurice HERZOG
73 420 MERY
RCS CHAMBERY 746 620 376

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 Juin 2023

L'an 2023,
Le 15 Juin,

Les associés de la société HEXACT AUDIT, Société par Actions Simplifiée au capital de 52.500 Euros divisé en 2.500 actions de 21 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à MERY (Savoie), sur convocation faite par la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les associés en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Yann POLLET en sa qualité de représentant de la Société HEXACT, Présidente de la société.

Sont présents :

Corine BIANCHI, possédant	1 action,
Alain CARRON CABARET possédant	1 action,
Yann POLLET, possédant	1 action,
Carole KASSA, possédant	1 action,
Nicolas BOVE, possédant	1 action,
Semjon BELOV, possédant	1 action,
La société civile HEXACT, représentée par Mr Yann POLLET, possédant	2 494 actions.

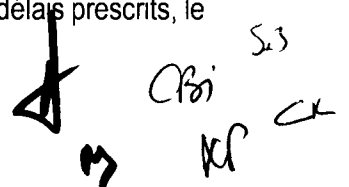
La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés sont propriétaires de 2.500 actions sur les 2.500 actions composant le capital social.

En conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts de la société,
- L'inventaire de l'actif et du passif, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, ont été communiqués à chacun des associés dans les délais prescrits, le tout conformément aux dispositions des statuts.


Handwritten initials: S.S, C.P., M.P., C.K.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions de l'article L 227-10 du Code du commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 59 256.08 Euros.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION




L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 59 256.08 Euros, à savoir :

- Distribution de dividendes pour 90 000 Euros par imputation sur le bénéfice de l'exercice pour 59 256.08 Euros et sur la réserve générale pour 30 743.92 Euros,

Soit à titre de dividendes aux associés 36 Euros pour chacune des 2 500 actions composant le capital social.

Il est précisé que :

- Pour les associés personnes physiques, les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis à une imposition au taux forfaitaire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu.
- Par dérogation au taux forfaitaire, les associés personnes physiques peuvent opter pour une imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.
- Sauf en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 ne bénéficient plus de l'abattement fiscal de 40%.
- En tout état de cause, les dividendes versés aux associés personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,8%, opéré à la source par la Société au plus tard dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.

- En cas d'option pour le barème, ce prélèvement de 12,8% donnera lieu à restitution s'il excède le montant de l'impôt effectivement dû.
- Il est précisé que les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement obligatoire à la source de 12,8% susvisé. La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.
- Les dividendes versés aux associés personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 donnent lieu également au paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 17,20%. Ces prélèvements à la source seront versés directement par la Société au Trésor Public, dans les quinze premiers jours du mois suivant le paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes est fixée en date de ce jour.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES VERSES
2019	90.000
2020	90.000
2021	90.000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les indications qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote, l'associé intéressé par une convention s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Handwritten signatures and initials: a large stylized signature, 'S', 'M', 'CB', and 'CK'.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la société.

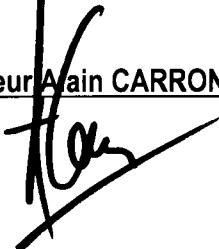
Madame Carole KASSA



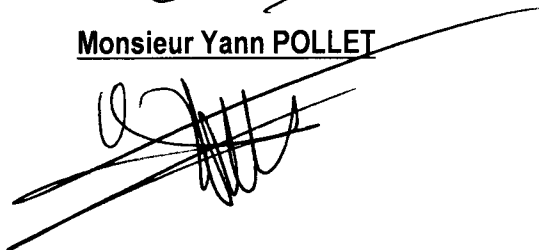
Madame Corine BIANCHI



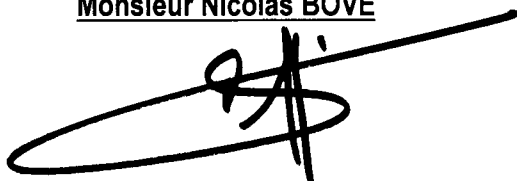
Monsieur Alain CARRON CABARET



Monsieur Yann POLLET



Monsieur Nicolas BOVE



Monsieur Semjon BELOV



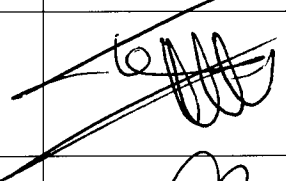
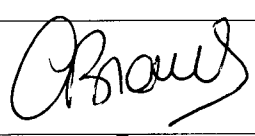

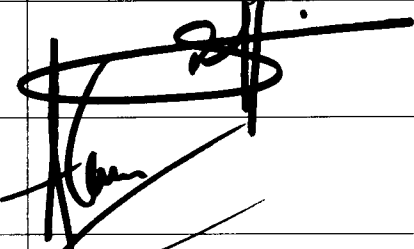
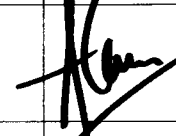
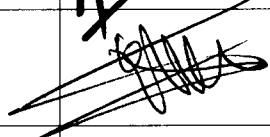

La Société HEXACT
(Représentée par M. Yann POLLET)



HEXACT AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 52.500 Euros
Siège social : 525, rue Maurice HERZOG
73 420 MERY
RCS CHAMBERY 746 620 376

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 Juin 2023

Nom Prénom	Nombre d'actions	Emargement
SOCIETE HEXACT, 525 rue Maurice HERZOG à Mery Représentée par Yann POLLET	2494	
Madame Corine BIANCHI, 61 chemin du Chenelat à Poisy	1	
Madame Carole KASSA, 258 rue de la Vanoise à La Motte Servolex	1	
Monsieur Nicolas BOVE, 2605 route de la Chartreuse à Chapareillan	1	
Monsieur Alain CARRON-CABARET, 1065 route de Montcel à Trévignin	1	
Monsieur Yann POLLET, 61 rue du Professeur J.Bernard à Aix Les Bains	1	
Monsieur Semjon BELOV, 6 rue des Jasmins à Annecy	1	
TOTAL DES ACTIONS :	2500	

La feuille de présence faisant apparaître que le capital social est entièrement représenté.

Fait à MERY, le 15 Juin 2023

Le président de séance,

Monsieur Yann POLLET

HEXACT AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 52.500 Euros
Siège social : 525, rue Maurice HERZOG
73 420 MERY
RCS CHAMBERY 746 620 376

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'article L 227-10 du Code de Commerce prévoient qu'en l'absence de commissaire aux comptes, le Président doit présenter un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société, le Président ou les associés ainsi que sur les conventions conclues par une société par actions simplifiée avec une autre société dont un associé indéfiniment responsable, le Président, l'administrateur, le directeur général simultanément dirigeant ou associé de la société par actions simplifiée en cause.

A ce titre, nous vous informons que les conventions et opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et un associé ou le président, s'analysent comme suit :

La SC HEXACT a facturé la mise à disposition de bureaux sis au 525 rue Maurice HERZOG à Mery à la SAS HEXACT AUDIT pour un montant H.T. de 24 000 €.

Le Président,

